

EVALUATION



Méthodologie d'intervention

BIOCONSULTANTS

276 avenue de la Marne
59700 Marcq-en-Baroeul
Tél : 03 20 36 95 11
Fax : 03 20 27 19 47
N° SIRET : 448 721 746 000 23
Code APE 8559A
<https://www.bioconsultants.fr/>

Votre interlocuteur direct :

Coralie MASQUELIN
coraliemasquelin@bioconsultants.fr



BIOCONSULTANTS



Nos engagements

Confidentialité

En raison de la nature sensible des informations et des documents dont les intervenants de Bioconsultants pourraient avoir connaissance à l'occasion de ses prestations dans l'établissement, Bioconsultants s'engage à anonymiser les données collectées durant l'évaluation.

Bioconsultants s'engage notamment à traiter comme confidentiels tous les documents transmis et examinés dans les locaux de l'établissement, toutes les informations relatives à la disposition et à l'organisation de l'établissement, aux modalités de protection des sites, aux noms et organigramme du personnel et plus généralement toutes les informations médicales relatives à l'activités de l'établissement dont Bioconsultants pourrait avoir incidemment connaissance lors de l'accomplissement de la mission.

Impartialité

Conformément aux exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17020, Bioconsultants s'engage à réaliser ses prestations d'évaluation en toute impartialité. Les évaluateurs ont rempli une déclaration d'intérêt et sont sélectionnés s'il n'existe aucun conflit d'intérêts pour la réalisation de l'évaluation sans en influencer les résultats.

Vous recevrez les CV des intervenants, vous pourrez refuser un évaluateur s'il ne répond pas aux exigences d'impartialité.

Résultats de l'évaluation

Conformément au cahier des charges de la HAS, les résultats de l'évaluation seront communiqué via la plateforme Synaé au plus tard un mois après la réalisation de l'évaluation. Le format du rapport est identique quelle que soit la structure évaluée et est générée depuis Synaé. La structure doit transmettre le rapport à son autorité de contrôle et tarification selon des modalités convenues par celle-ci et à la HAS via la plateforme Synaé. Le rapport sera rendu public via des modalités qui sont à définir par décret.

Vos évaluateurs



Nos évaluateurs sont sélectionnés en fonction de leurs expériences dans le secteur social et médico-social. Ils possèdent une bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement des ESSMS et ont travaillé au préalable avec le même profil de personne que le public que vous accompagnez (personnes âgées, en situation de handicap, en insertion, avec des difficultés spécifiques, de la protection de l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse).

Ils ont suivi une formation obligatoire de 4 jours :

- 2 journées pour maîtriser le référentiel de la HAS ;
- 2 journées pour appréhender la plateforme Synaé et acquérir les techniques d'évaluation.

Ils ont réalisé une première évaluation en étant superviser par un professionnel qualifié. Leurs compétences et connaissances sont maintenues via un système de veille réglementaire et l'organisation d'une réunion d'harmonisation annuelle. Un suivi des compétences est réalisé tous les 2 ans.

Notre méthodologie de sélection vous garantie une évaluation de qualité.



Notre philosophie

- Expertise
- Bienveillance
- Humilité

Programme

Pré-évaluation

Au plus tard 2 semaines avant l'évaluation

- Présentation des modalités d'évaluation : nombre d'entretiens avec les personnes accompagnées, nombre d'entretiens avec les professionnels...
- Définition de la liste des documents à envoyer sous format dématérialisé à Bioconsultants pour la réalisation de la préanalyse documentaire.
- Organisation de la visite : date, lieux, matériels nécessaires.

Evaluation

Planning à définir conjointement

- Réunion d'ouverture : rappel des enjeux et objectifs de la visite, confirmation du planning des entretiens et ajustements si nécessaire.
- Visite de la structure : identification des lieux et supports d'information et appréhension du fonctionnement et de l'organisation de la structure.
- Mise en œuvre des méthodologies d'évaluation : accompagné traceur, traceur cible et audit système.
- Réunion de clôture : présentation des résultats (points forts et axes de progrès) et focus sur les résultats des critères impératifs.

Post-évaluation

Au plus tard un mois après l'évaluation

- Envoi du rapport préliminaire à la structure via Synaé.
- Ajustement du rapport avec les commentaires de la structure.
- Envoi du rapport définitif à la structure via Synaé.
- Envoi du rapport définitif et du plan d'action si des critères impératifs sont non atteints aux autorités de contrôle et de tarification par la structure.